Journal du Parc

PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

N°4

TABLE DES MATIERES

- Le réseau Natura 2000 sur le territoire du parc p.2
- Sensibiliser... Informer... Zoom sur les activités pédagogiques du parc p.4
- Les haies et alignements d'arbres, patrimoine des Hauts-Pays p.6
- Information... SOS HAUTS-PAYS p.7
- Journée du Patrimoine à Bougnies
- Rendez-vous : excursion au Caillou-qui-Bique
- Bon à savoir p.8

LE RESEAU **NATURA 2000** SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

Introduction.

Le réseau Natura 2000, programme européen de conservation de la nature, se met petit à petit en place sur le territoire de la Région wallonne. Après avoir rempli ses obligations de transposition de la Directive «Habitats» et de proposition de listes de sites, la Région wallonne a entrepris depuis quelques mois la réalisation des arrêtés de désignation.

Pour rappel, comme le prévoit le décret Natura 2000 du 6 décembre 2001, chaque site (231 sites proposés) est désigné par un arrêté de désignation.

Dans cet arrêté figureront des données telles que le nom, la localisation et les types d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, les critères scientifiques ayant conduit à sa sélection, les objectifs de gestion et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Les sites Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel des Hauts-Pays.

Le Parc Naturel des Hauts-Pays est concerné par 3 sites Natura 2000 :

- Bois de Colfontaine ;
- Vallée de la Trouille ;
- Haut-Pays des Honnelles.

Le territoire du Parc Naturel occupe une superficie totale de 15.977 hectares dont 1.840 hectares sont repris dans le réseau Natura 2000, soit 11,5 % du territoire du Parc.

Pour intégrer le réseau Natura 2000, ces sites doivent répondre à des critères scientifiques de sélection très stricts, dictés par les différentes annexes de la Directive «Habitats».

Parmi ces critères, le site doit abriter des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire est soit un habitat (ou une espèce) représentatif d'une des régions biogéographiques ou un habitat (ou une espèce) en danger.

Le Bois de Colfontaine.

Le Bois de Colfontaine s'étend sur 4 communes : Colfontaine, Dour, Frameries et Boussu et occupe une superficie totale de 841 hectares.

Le site a principalement été retenu pour son caractère boisé. On y retrouve 2 habitats d'intérêt communautaire dont un habitat prioritaire bien représenté : les forêts alluviales.

Le site abrite également des espèces d'oiseaux nicheurs forestiers comme le pic mar et le pic noir.

Les forêts alluviales occupent la partie inondable du lit des cours d'eau, sur alluvions récentes, soumises à des crues régulières.

Elles succèdent dans la dynamique aux saulaies arbustives des forêts riveraines. La superficie de ces ensembles forestiers est souvent minime. Il s'agit souvent de galeries très étroites.

Les Pics

La famille des **picidés** comprend pas moins de 171 espèces (pic épeiche, pic vert, pic cendré, pic mar). **Les pics** trahissent leur présence par des manifestations sonores (tambourinage) et par les «dégâts» qu'ils occasionnent aux arbres (trous de loge, forges).

Les pics se sont bien adaptés au milieu forestier :

- Pour escalader les arbres, ils possèdent des pattes courtes munies de muscles puissants et de 2 doigts en avant et 2 en arrière. La queue, courte et rigide sert de point d'appui et de ressort pour s'élancer sur les troncs verticaux.

- Pour se nourrir et tambouriner les arbres, le bec est fort et dur et la tête est grosse, dotée d'un cou vigoureux. La langue est très mobile, un système de muscles et ligaments lui permet d'être poussée très loin. Cette langue est garnie de crochets, utilisés pour extraire les larves au fond du trou.

Le pic noir constitue le plus grand pic européen (de la taille d'une corneille) au plumage noir. La calotte est rouge.

C'est une espèce que l'on rencontre principalement dans les régions à climat océanique. Il est plutôt montagnard au Sud de son aire de répartition.

En expansion vers l'Ouest et dans les plaines depuis le siècle dernier, il occupe aujourd'hui les grands massifs forestiers wallons (besoin de grands territoires calmes).

Il recherche généralement des forêts mélangées de feuillus et de résineux. Il préfère les hêtres pour nicher et les résineux pour se nourrir.

Il est capable de modifier son habitat et de nicher dans des peuplements autres qu'une hêtraie ou hors forêt si les conditions de nourrissage environnant sont excellentes.

Son régime alimentaire se compose principalement de fourmis, d'insectes xylophages.

C'est une espèce sédentaire, sauf en été où il passe la nuit dans une loge et va se nourrir parfois à plusieurs kilomètres la journée.

Cette espèce est menacée par l'élimination des arbres morts et donc la disparition des loges de nidification.

Pic noir

Pour éviter la compétition, les différentes espèces de pics se partagent l'espace forestier selon leurs préférences écologiques en matière de climat, d'altitude, de type d'arbres. Plusieurs espèces peuvent cohabiter dans le même-massif et, dans ce cas, exploiter des ressources alimentaires distinctes.

Le Pic mar

Autre espèce que l'on rencontre également dans les massifs forestiers, il aime les gros arbres (chêne) et le bois mort. Il vit dans la partie supérieure des arbres et fait sa loge dans des arbres pourrissants. Les menaces qui pèsent sur lui sont notamment l'indisponibilité en bois mort et gros arbres.

Ethel Dupont

Centre Natura 2000 de Mons - Rue des Gaillers, 7 - 7000 Mons
065/401142 - E-mail : natura2000.mons.dgrne@mrw.wallonie.be

SENSIBILISER... INFORMER... ZOOM SUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU PARC

Les animations pédagogiques au sein des écoles du Parc Naturel des Hauts-Pays

De mars à juin 2004, des animations pédagogiques ont été dispensées par Sylvie DENIS (chargée de mission) dans 19 écoles situées sur le territoire du Parc.

Les thèmes abordés furent variés : conservation de la nature, protection de l'environnement (eau, bruit, déchets, énergie, agriculture…), aménagement du territoire, développement économique et rural, sensibilisation et information du public...

La sensibilisation s'est effectuée via une promenade didactique aux abords de l'école où les divers sujets ont été traités de manière ludique : observation des insectes dans des pots loupes, écoute de chants d'oiseaux, jeux «La haie enchantée», «Panier du terroir et de l'artisanat», «Le contrat de rivière»…, identification des matériaux de construction les yeux bandés,… Une séance de diapositives était également au programme.

Au total, environ 350 élèves ont ainsi eu la possibilité de se familiariser avec le concept de parc naturel et ont réalisé une affiche de synthèse.

En outre, les enseignants ont reçu le dossier pédagogique «PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS» élaboré en 2001 (projet Interreg IIC) permettant d'investiguer davantage sur les thématiques lors d'activités scolaires ultérieures.

N.B. Ecoles concernées : écoles communales du Centre à Eugies, de Sars-la-Bruyère, de Genly, Blaregnies, Quévy-le-Grand, Aulnois, Colfontaine (Rampe Anfouette, Libiez, Arthur Nazé), Angre, Angreau, Autreppe, Athis, Fayt-le-Franc, Audregnies, Baisieux, Blaugies, Petit-Dour et Wihéries.

Participation au projet Objectif Nature

Les journées présentées ci-dessous étaient inscrites dans le cadre du programme européen Objectif Nature ayant pour but une éducation à l'environnement au territoire.

Le PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS a permis aux élèves des écoles communales maternelles de Roisin, Angre, Angreau et Autreppe de se rendre à Preux-au-Bois, village situé dans le Parc Naturel de l'Avesnois en France.

Le but ? Participer à une journée de sensibilisation à l'écosystème forêt. Ainsi, les 45 bambins ont eu l'occasion de mieux observer un compagnon agréable et fidèle : l'arbre.

Le rallye forestier comportait quatre stations : le «squelette» de l'arbre, les feuilles de l'arbre, l'écorce de l'arbre, les racines.

Du matériel didactique était mis à la disposition des enseignants afin que les enfants puissent reconstituer un arbre avec les éléments ramassés sur le sol.

Quant aux ateliers, ils s'articulaient autour d'activités sensorielles : identification des bruits de la forêt (brame du cerf, coucou, aboiement du chevreuil…), reconnaissance des feuilles de hêtre, chêne, charme en s'aidant d'une plaquette didactique, distinction des écorces d'arbres en les touchant…

Bref, une journée bien remplie qui s'est déroulée dans un climat de détente et de convivialité.

Les élèves de 3e et 4e années des écoles communales Achille Delattre, du Cambry et du Quesnoy (Colfontaine) se sont rendus à Maroilles, au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (nord de la France).

L'animation s'intitulait «Le Bocage, c'est chouette».

La matinée était consacrée à l'étude ludique du bocage : au départ d'un jeu de l'oie, les enfants ont pu découvrir les espèces d'arbres-arbustes qui constituent les haies, les arbres fruitiers qui composent les vergers de la région, sont partis sur les traces d'animaux qui vivent dans le bocage… L'après-midi, un rallye pédestre était organisé dans les rues de Maroilles. Objectif ? Découvrir le mode et le milieu de vie de quatre rapaces nocturnes. Munis de leur dossier didactique, les enfants eurent l'occasion de mieux connaître les techniques de chasse et l'habitat de ces oiseaux mais aussi de mettre en évidence les dangers qui guettent ces animaux protégés (destruction des habitats…).

De retour à la Maison du Parc, la dissection d'une pelote de réjection d'un hibou moyen-duc a permis de comprendre son régime alimentaire et son rôle écologique.

Enfin, les apprentissages furent encore étayés par la projection du film «La Dame Blanche» relatant la vie de la chouette effraie. Une journée riche en émotions !

Les élèves de 3e et 4e années des écoles communales de Plantis, Blaugies et Petit-Dour se sont rendus dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Arrivés au Centre Apicole Régional de Le Quesnoy, les enfants ont bénéficié d'une animation variée et originale basée sur la nature et l'apiculture. Au programme : étude de la relation fleur-abeille et de son importance dans la reproduction des plantes, morphologie des abeilles, vie sociale (communication, division du travail, castes, élevage et reproduction)… Un univers passionnant !

Parés d'une tenue de protection spéciale, les enfants se sont ensuite rendus en compagnie du guide dans le jardin floral où ils ont repéré quelques plantes mellifères. Un peu plus tard, la visite des ruches permettait de partir à la recherche des ouvrières, des faux-bourdons mais surtout de la reine des lieux !

Les élèves ont en outre pu se rendre compte du travail de l'apiculteur. C'est ensuite à la miellerie qu'ils ont pu percer tous les secrets de l'extraction et de la purification du miel.

Mais l'étape la plus appréciée fut sans conteste la dégustation de différents miels de printemps. Un délice !

Les élèves de 3e et 4e années de l'école communale de la Victoire de Frameries ont découvert la Maison du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

La matinée était consacrée à la visite de ce lieu fabuleux appelé «L'Escale forestière». Les élèves ont parcouru différentes salles («arbres», «oiseaux», «mammifères», «fleurs») en réalisant diverses activités et expériences.

D'autres exercices succédèrent : reconstitution de puzzles de champignons, recherche des collemboles et acariens du sol…

En équipe, les élèves ont tenté de comprendre le fonctionnement de l'écosystème forêt. Ils assistèrent ensuite à la projection de la vidéo «voyage en ballon» expliquant les richesses et les curiosités du Parc Naturel.

L'après-midi était destiné à la découverte de la forêt de Bon-Secours par les 5 sens.

Jouer, s'amuser et apprendre ! L'enfant était tour à tour enquêteur, naturaliste, bûcheron, promeneur…

Une journée inoubliable.

Il est à signaler que le Parc Naturel des Hauts-Pays a entièrement financé et coordonné ces projets, fruit d'une étroite collaboration entre les Parcs Naturels wallons et les Parcs Naturels Régionaux Français.

LES HAIES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES, **PATRIMOINE DES HAUTS-PAYS**

Les haies et alignements d'arbres font partie de l'environnement et du paysage traditionnel des Hauts-Pays. Eléments structurants du patrimoine culturel local, ils jouent également un rôle important dans le maintien de la faune et de la flore sauvages. Outre les espèces d'arbres ou d'arbustes indigènes qui les constituent, ils abritent des petits mammifères tels que le hérisson ou l'hermine, des reptiles, des batraciens, un grand nombre d'espèces d'oiseaux et d'insectes de toutes sortes (papillons, abeilles, coccinelles…).

Les haies et alignements d'arbres : des zones protégées

Depuis son entrée en vigueur, le 23 septembre 2003, l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les zones protégées visées à l'article 84, §1er, 12° du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine désigne les haies et alignements d'arbres en tant que zones protégées en ce qu'ils constituent :

- des bandes continues d'arbres ou d'arbustes indigènes ;
- des alignements et rangées comptant un minimum de 10 arbres avec une distance maximale de 10 mètres entre ceux-ci.

Il en résulte que nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable, défricher ou modifier la végétation de ces haies et alignements d'arbres.

Il est toutefois important de souligner que ni les résineux, ni les peupliers ne sont concernés par ces dispositions.

Créer et entretenir une haie

C'est du choix des espèces que va dépendre la valeur esthétique et biologique de la haie. Les éléments traditionnels des Hauts-Pays sont les haies indigènes de feuillus, qui seront préférentiellement mélangées afin de varier les formes et couleurs et d'obtenir un meilleur étagement de la végétation dans l'espace (en largeur et en hauteur) et dans le temps (persistance de feuilles en période hivernale).

Quant à l'entretien de la haie, il sera fort différent selon le type souhaité. Une haie taillée nécessitera 1 à 2 passages par an, tandis qu'une haie libre se contentera d'un élagage après plusieurs années. Quel que soit le type choisi, un recépage ou une taille sévère sera pratiqué après dix à quinze ans.

Une subvention pour la plantation de haies est octroyée à tout propriétaire privé de terrains situés en zone agricole, d'espaces verts, d'habitat à caractère rural ou de parc, pour l'installation d'une longueur minimale totale de 100 mètres de haies composées d'espèces choisies dans une liste d'essences (Arrêté du Gouvernement wallon du 9 février 1995 relatif à l'octroi d'une subvention pour la plantation de haies).

En outre, diverses aides et subventions peuvent être octroyées par la Région wallonne dans le cadre d'opérations spécifiques telles le remembrement, le développement rural, l'amélioration des voiries agricoles…

Plus spécifiquement liées au monde agricole, des subventions agri-environnementales sont octroyées aux exploitants à titre principal ou à titre partiel pour le maintien et l'entretien des haies et bandes boisées dans les superficies agricoles (Arrêté du Gouvernement wallon du 11 mars 1999 modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2000).

Besoin d'un conseil ?

Quelles essences choisir en fonction du type de sol ?

Quelles conditions pour bénéficier d'une subvention ?

A quelle distance planter ? …

N'hésitez pas à contacter le Parc naturel des Hauts-Pays…

SOS HAUT-PAYS - INFORMATION

Photo : V. Swinnen

Orchidées, salamandres, orvets, martin-pêcheurs, bécasses… Penseriez-vous pouvoir admirer ces trésors naturels à un jet de pierre de Mons ? C'est pourtant le cas, et le Haut-Pays vous réserve bien d'autres surprises : dans un magnifique paysage vallonné aux rivières rapides offrant un étonnant contraste avec les plateaux cultivés de la vallée de la Haine, **vous observez des espèces rarissimes** (euphorbe douce, géranium livide, ophrys mouche, etc.), **voire carrément unique en Région wallonne, comme la luzule de Forster.**

La diversité des milieux de cette belle région explique son extraordinaire variété d'espèces, animales et végétales, mais l'équilibre naturel est fragile…

Le Haut-Pays doit aujourd'hui faire face à de sérieuses menaces : surfréquentation croissante de la région tant ce poumon vert du Borinage est attractif, arrachage de haies, pillage –littéralement–, pour la vente, des splendides tapis de jonquilles au printemps,…

Ces déprédations ont suscité dans la population une véritable prise de conscience : **il faut agir, et vite, pour sauvegarder nos richesses naturelles !** Les outils existants, non négligeables, (zones Natura 2000, Parc Naturel,…) sont d'une grande complexité et donc assez lents à produire leurs effets. Pendant ce temps, les destructions continuent… Pour une protection immédiate, rien ne vaut la réserve naturelle ! Sous l'impulsion d'amoureux de la nature, un nouveau groupe de travail s'est formé et **la première réserve du Haut-Pays vient donc de voir le jour et attend votre soutien pour s'agrandir**.

Photo : V. Swinnen

Cette ancienne carrière, partiellement reboisée, offre la gamme idéale des milieux pour offrir un gîte à une foule d'espèces : selon l'endroit, orchidées, batraciens et reptiles. La partie protégée n'atteint pas l'hectare, une extension rapide serait donc la bienvenue. Le maintien et la restauration de certains sites s'impose également : prairies de fauche, vieux vergers,… C'est pourquoi nous sollicitons votre soutien : **avec vous, grâce à vous, nous pouvons protéger un patrimoine naturel de grande valeur en plein Borinage. Un don de 40 € représente 100 m² (un are) protégé,** dans bien des cas.

Sauver les espaces naturels maintenant, c'est acheter de grandes surfaces de terrain. Il faut nécessairement disposer de moyens financiers considérables. Votre soutien financier est indispensable.

Grand ou petit, votre aide sera la bienvenue au compte n°068.2140331.53 au nom de NATAGORA (Réserves Naturelles) Rue Royale Sainte-Marie, 105 – 1030 BRUXELLES – Communication : 4020504.

Pour toutes les orchidées, toutes les salamandres, tous les martins-pêcheurs que vous allez sauver en contribuant à protéger leur habitat, pour le soutien fidèle que vous apportez à nos actions concrètes de sauvegarde des richesses naturelles de notre beau pays, nous vous adressons nos chaleureux remerciements.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Renseignements : 081/83.05.70 ou www.natagora.be

natagora

JOURNEE DU PATRIMOINE

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2004
JOURNÉES DU PATRIMOINE : RÉAFFECTATION DES SITES ANCIENS.

Organisation d'une balade contée à Bougnies (entité de Quévy).

Six conteurs de Boby asbl et de la Compagnie du Noir Quart d'Heure vous guideront dans le village vers le site Louis Piérard et son théâtre de verdure, unique dans la région.

Sur la scène, la troupe du théâtre «La Chrysalide» vous présentera un spectacle et une exposition «Louis Piérard à Bougnies», réalisée par la régionale de Mons Borinage de la Ligue de l'Enseignement et de la Formation permanente, en collaboration avec la Fondation Louis Piérard, se tiendra également sur le site.

Départ de la promenade 15 h. devant l'église de Bougnies.

Renseignements : Sauvegarde et réaffectation du théâtre Louis Piérard : 065/56 80 42.

RENDEZ-VOUS

Pour découvrir la richesse de l'histoire géologique du Parc naturel des Hauts-Pays, le Professeur Charlet proposera **une excursion au Caillou-qui-Bique le dimanche 05 septembre 2004.**
Où ? Le rendez-vous est prévu au Chalet du Garde à Honnelles («caillou qui bique»)
Quand ? De 9 à 12 heures
Renseignements et inscriptions :
Maison des Sciences de la Vie et de la Terre et Jardin géologique d'Obourg
Tél. 065/22.60.87, Fax. 065/31.16.05,
E-mail : info@jardin-geologique.be

BON A SAVOIR

NOTRE SITE INTERNET EST EN PREPARATION.
VOUS POURREZ LE DECOUVRIR DÈS LE 1ER SEPTEMBRE À L'ADRESSE SUIVANTE :
www.pnhp.be
N'HÉSITEZ PAS À LE CONSULTER, IL VOUS FOURNIRA DES INFORMATIONS SUR LE PARC, SES ACTIONS ET SES ACTIVITÉS.

COORDONNEES

Siège provisoire :
Parc naturel des Hauts-Pays
Rue de l'Abreuvoir, 1 • 7387 HONNELLES
Tél. : 065/ 46 09 38 • Fax. : 065/ 75 58 48

Rédaction :
C. LELEUX

Crédits photographiques :
V. SWINNEN, E. DUPONT, C. LELEUX

Comité de lecture :
C. POLET et H. BATAILLE

Conception & impression :
Imp. LEDENT • 7300 BOUSSU
Tél. : 065/ 78 42 42

Editeur responsable :
P. TACHENION, B. PAGET

Avec le soutien de la Région walllonne, de la Province de Hainaut, de l'Idea et des communes du Parc naturel : Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy et Quiévrain.

Région WALLONNE

Ne pas jeter sur la voie publique.
Imprimé à 36.000 exemplaires.

Parc Naturel des Hauts-Pays